

» ce même Prince recevait encore pour tribut des terres de la dépendance de cette Ville 40898 *pathma* de grains ; 1463 *tcharak* de coton ; 365 *tcharak* de safran.
 » Je viens d'employer bien des termes inconnus à Votre Majesté ; en voici l'explication. Le *pathma* est une mesure qui équivaut à 45 de nos *theou* ou boisseaux. Le *tcharak* est un poids qui équivaut à dix de nos livres Chinoises. Le *tenke* est une pièce de monnaie de la valeur d'un de nos *taëls* (1) d'argent. Un *kalabour* est une mesure qui équivaut à cinq de nos boisseaux.

» Outre ce que je viens de dire , il y a encore le tribut des *Kosaks* et des *Tchokobaches*. Ces deux Nations sont obligées de donner chaque année la somme de 26000 *tenke*. Elles s'accordent entre elles pour cela. Une année ce seront les *Kosaks* qui fourniront toute la somme , et une autre année la même somme sera fournie par les *Tchokobaches*. Le corps des Marchands et de ceux qui trafiquent en bestiaux , provisions et autres choses , paient un tribut particulier de 20000 *tenke* par an. Ils doivent outre cela quatre pièces de tapis , quatre pièces d'une espèce de petit velours , vingt-six pièces tant en panne qu'en autres étoffes , et vingt-six pièces de feutre , dont

(1) Un taël vaut une once d'argent , et cette once , à la Chine , répond à 7 livres 10 sous de notre monnaie présente.